



**CRITERIUM* ÉPÉE DAMES et ÉPÉE HOMMES SENIORS individuel du
23/11/19 à BOBIGNY**

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019

*Ce critérium entre dans les critères de sélections Seniors du CID
OUVERT À L'ENSEMBLE DES CID

HORAIRES :

Epée hommes : Début des inscriptions : 13h30 - Scratch : 13h45

Epée dames : Début des inscriptions : 15h00 - Scratch : 15h15

ENGAGEMENTS :

Les engagements par les clubs sont à faire dans l'interface des engagements en ligne de la de l'Extranet de la FFE avant le **JEUDI 21 novembre à 23h59**

DROIT d'INSCRIPTION :

10 €

ARBITRAGE :

1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés hommes et dames confondus

Lieu :

Gymnase Stephan MAKOWSKI

51 rue du Pré Souverain

93000 BOBIGNY

Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement. Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné devra avoir prévenu la commission bertrand.dupeyrat@leac-escrime.fr, mauricette.lefebvre@leac-escrime.fr (avec copie à escrime@leac-escrime.fr) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.

Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujetti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.